



REGLEMENT DU JEU-CONCOURS « LE GRAND BAIN - CLERMONT FÊTE SES ETUDIANTS »

Article 1 : Objet

Le Service communication de l'Université Clermont Auvergne organise, du 7 au 30 septembre 2020, un évènement en ligne gratuit intitulé « Le grand bain » ouvert à tous les étudiants inscrits à l'Université Clermont Auvergne et accessible depuis l'ENT via le « Calendrier de la rentrée 2020 ».

Dans ce cadre, la Ville de Clermont-Ferrand, partenaire de l'Université Clermont Auvergne organise du 19 au 30 septembre 2020 un jeu-concours gratuit intitulé « Le grand bain - Clermont fête ses étudiants » intégré à l'évènement « Le grand bain » et accessible depuis l'ENT via le « Calendrier de la rentrée 2020 » et l'application Microsoft Forms.

A cet effet, la Ville de Clermont-Ferrand recourt au Service communication de l'Université Clermont Auvergne pour assurer la gestion du jeu-concours.

Les conditions du jeu-concours « Le grand Bain - Clermont fête ses étudiants » sont définies dans le présent règlement.

L'application Microsoft Forms est une tierce partie non impliquée dans l'organisation de ce jeu-concours. Le jeu-concours n'est pas géré ou parrainé par la société Microsoft, ce que chaque participant reconnaît expressément. La société Microsoft ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié au jeu-concours.

Pour toute question concernant le jeu-concours s'adresser au :
Service communication de l'Université Clermont Auvergne
36 bis boulevard Côte Blatin
63000 Clermont-Ferrand
communication@uca.fr

Article 2 : Conditions de participation

La participation au jeu-concours implique et emporte l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de l'une de ces conditions entraînera la nullité de la participation et l'élimination du participant.

Le jeu-concours est ouvert à tous les étudiants inscrits à l'Université Clermont Auvergne à la rentrée 2020.

L'organisateur attire l'attention sur le fait que toute personne mineure participant au jeu-concours est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale ou, à défaut, de son/ses tuteur(s) légal(ux).



Une adresse mail @etu.uca.fr valide doit être renseignée sur l'application Microsoft Forms afin que les participants puissent être contactés.

Toutes les inscriptions comportant des informations manquantes, incomplètes, erronées seront considérées comme nulles.

La Ville de Clermont-Ferrand et l'Université Clermont Auvergne se réservent le droit de demander à tout participant de justifier du respect de ces conditions et de tirer au sort un autre gagnant dès lors que le gagnant originel n'est pas en mesure ou refuse d'apporter la preuve de son inscription à l'Université Clermont Auvergne.

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu-concours et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

Article 3 : Modalités de participation

La participation au jeu-concours se faisant exclusivement via l'ENT et sur Microsoft Forms, il est nécessaire de disposer d'un accès à Internet et d'avoir un compte Microsoft Office 365 valide.

Inscription gratuite pour les étudiants de l'UCA via l'URL : <https://dsi.uca.fr/catalogue-de-services/beneficier-d-office-365-education-gratuitement-27251.kjsp?RH=1484733264138>

Trois vidéos seront publiées dans l'ENT dans trois cases du « Calendrier de la rentrée 2020 » aux dates suivantes :

- samedi 19 septembre 2020
- mardi 22 septembre 2020
- mardi 29 septembre 2020

Pour participer, les participants devront répondre à la question posée en rapport avec la vidéo publiée. Un formulaire de réponse Microsoft Forms sera accessible via un lien depuis la case du « Calendrier de la rentrée 2020 ». Chaque formulaire de réponse Microsoft Forms sera accessible à compter de la date de publication de la vidéo relative et jusqu'au 30 septembre 2020 à minuit.

Chaque participant a le droit de répondre aux trois questions.

Chaque participant ne peut répondre qu'une seule fois par question.

Article 4 : Prix et désignation des gagnants

Liste des prix en jeu le 19 septembre 2020

- 12 chèques cadeaux de la Librairie Les Volcans (valeur unitaire : 30 €)
- 3 Pass+ Clermont Auvergne Métropole (valeur unitaire : 36 €)

Liste des prix en jeu le 22 septembre 2020

- 12 chèques cadeaux de la Librairie Les Volcans (valeur unitaire : 30 €)



- 3 Pass+ Clermont Auvergne Métropole (valeur unitaire : 36 €)

Liste des prix en jeu le 29 septembre 2020

- 12 chèques cadeaux de la Librairie Les Volcans (valeur unitaire : 30 €)
- 3 Pass+ Clermont Auvergne Métropole (valeur unitaire : 36 €)

Le vendredi 2 octobre 2020, 45 gagnants seront désignés : pour chacune des trois questions, 15 gagnants seront tirés au sort de manière aléatoire parmi les participants ayant répondu correctement à la question.

Un seul et même participant (même nom, prénom et adresse mail @etu.uca.fr) ne pourra gagner qu'un seul lot. Le tirage au sort sera effectué par Laurent DJIAN, directeur du Service communication de l'Université Clermont Auvergne.

Après vérification du respect des conditions de participation des gagnants, ceux-ci seront informés de leur victoire début octobre 2020 par un courrier électronique envoyé à leur adresse institutionnelle. Ils seront invités à se rendre entre le 12 octobre et le 13 novembre 2020 à la Direction de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante de la Ville de Clermont-Ferrand. Pour récupérer leur lot, les gagnants devront se présenter du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, munis de leur carte d'étudiant, à l'adresse suivante :

Ville de Clermont-Ferrand
Direction de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante
Centre Municipal d'Allagnat
15 mail d'Allagnat
3^e étage
63000 Clermont-Ferrand

Si les gagnants ne voulaient ou ne pouvaient pas prendre possession de leurs lots dans les délais prévus au présent règlement, ils n'auraient droit à aucune compensation et/ou remboursement.

Une fois le lot délivré au gagnant, la remise du lot sera considérée comme ayant été effectuée et le gagnant se verra conférer l'entière responsabilité du lot.

L'Université Clermont Auvergne et la Ville de Clermont-Ferrand se réservent le droit d'annoncer les prénoms et composantes d'origine des gagnants sur leur site Internet et sur leurs réseaux sociaux à la suite du tirage au sort.

La Ville de Clermont-Ferrand se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient, de remplacer le lot par un autre d'une valeur équivalente. Tout prix ne peut donner lieu à aucune contestation, ni à sa contre-valeur en argent, ni échange pour quelque motif que ce soit.

Article 5 : Responsabilité

La Ville de Clermont-Ferrand ne saurait être tenue pour responsable si, en cas de force majeure ou d'évènement imprévu, le présent jeu-concours devait être annulé, reporté ou modifié par



l'Université Clermont Auvergne. Cette disposition inclut le défaut de financement de l'évènement et/ou le nombre insuffisant de participants.

De même, la Ville de Clermont-Ferrand et l'Université Clermont Auvergne ne sauraient être tenues pour responsables s'il survenait un dysfonctionnement lors de la participation sur l'ENT ou l'application Microsoft Forms : bug, virus, problème technique, intervention non autorisée ou autre action hors contrôle de l'Université Clermont Auvergne.

Article 6 : Dépôt du règlement

Ce règlement est publié sur le site Internet de l'Université Clermont Auvergne et sera consultable pendant toute la durée du jeu-concours à l'adresse :

www.uca.fr

Le règlement sera également adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande auprès de la Direction de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante de la Ville de Clermont-Ferrand à l'adresse suivante :

Ville de Clermont-Ferrand
Direction de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante
10, rue Philippe-Marcombes
BP 60
63033 Clermont-Ferrand cedex 1

Article 7 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au jeu-concours, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse électronique). Ces informations sont destinées à l'Université Clermont Auvergne aux seules fins du jeu-concours (gestion des participations, désignation des gagnants et remise des dotations) et ne seront conservées que le temps nécessaire à l'exécution complète du jeu-concours. Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Liberté n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD), toute personne physique dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et, le cas échéant, d'opposition, pour des raisons tenant à sa situation particulière à ce qu'elles fassent l'objet d'un traitement sur simple demande à l'adresse suivante : communication@uca.fr